



Garant d un prêt immobilier

Par **Michaelsor**, le **07/06/2016** à **23:20**

Bonjour, je vous écris pour savoir si vous pouvez m aidé ppur la question suivant: je vis en France depuis 10 ans , et je suis domicilié en France,Je suis garant pour un prêt immobilière pour mes parents , le prête à ete signe en Italie,avec une banque italienne, je voulais savoir si mes parents ils arrivent pas a payer leur prêt , est ce que la banque italienne peut me saisir directement sur mon salaire?en sachant que moi j ai pas ni de bien immobilier à mon nom , ni voiture . Merci d avance pour votre reponse . Je vous souhaite une bonne journee

Par **youris**, le **08/06/2016** à **09:51**

Bonjour,
Pour effectuer une décision d'un tribunal étranger, il faut que cela passe par un tribunal français donc pas de saisie directement par l'organisme italien.
Salutations

Par **Michaelsor**, le **08/06/2016** à **21:07**

Merci beaucoup pour votre réponse , tres bonne soirée